

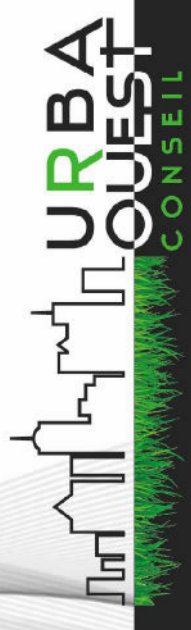
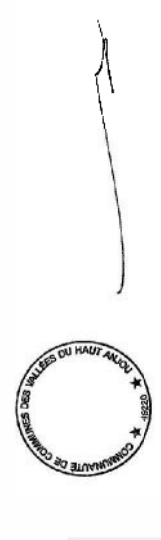
PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision n°1

Annexe n°7d - Risques et Nuisances
connus

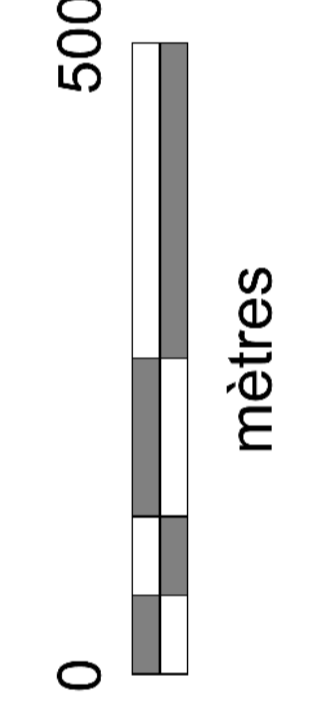

Echelle : 1/6 000e

Révision du PLU 1-0
Précise par délibération du Conseil Municipal le 3 septembre 2014
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le 17/04/2021
Enquête publique du 03/01/2022 au 07/02/2022
Approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 29/06/2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
du 29/06/2023
Le Président :



16 42 32 38 37 - 02 53 22 22 22



Liste des risques et sources de nuisances connus :

Risques naturels

Risque inondation :

Limite de la zone inondable (Sensibilité PM1 - PPRi de la Sarthe)

Risque retraits - gonflements des argiles (*)

Risque fort
Risque moyen

(*) : Risquels

Depuis le 1er janvier 2020, en application de l'article 49 de la Loi ELAN, dans les zones classées en aléa moyen ou fort, une étude géotechnique est désormais obligatoire avant toute construction.

*Toute vente de terrain non bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel la construction d'un logement est autorisée nécessitera l'établissement préalable d'une étude géotechnique à la charge du vendeur (annoncé à la promesse de vente ou à défaut de promesse, à l'acte authentique).

*Toute vente de terrain bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel l'acquéreur souhaite construire ou déposer une construction (jus de 20m²) doit être informé qu'une étude géotechnique devra être établie à la conception du projet.

Risque sismique (concerne l'ensemble du territoire)

Risque faible - niveau 2

Risque tempête (concerne l'ensemble du territoire)

Risque Radon (concerne l'ensemble du territoire)

Risque faible - 1

Risques technologiques / Nuisances

Canalisation d'hydrocarbures (Furieux - source : SFDMA)

ICPE - installations classées pour la protection de l'environnement

Installations classées (Site de traitement des eaux usées, installations industrielles, SICTOM...)

Installation classée agricole